



Parc national du  
Mont-Riding

# PÊCHE DE LOISIR D'HIVER

## AU PARC NATIONAL DU MONT-RIDING



[pc.gc.ca/riding](http://pc.gc.ca/riding)



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada

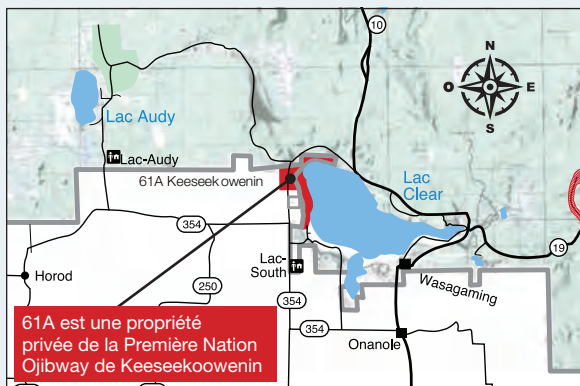
# BIENVENUE AU PARC NATIONAL DU MONT-RIDING

Avec ses 1900 lacs, ses 650 cours d'eau et un nombre incalculable de terres humides, le Parc national du Mont-Riding vous permet de pratiquer la pêche de loisir sur glace au beau milieu de terres protégées. Vous devez acheter un permis de pêche de Parcs Canada afin de pouvoir profiter du privilège de pêcher au sein du parc. **Notez que les permis de pêche délivrés par la Province ne sont pas valides à l'intérieur des parcs nationaux.**

Les permis de pêche délivrés par Parcs Canada ne sont valides qu'à l'intérieur du parc national indiqué, et ce pour la durée indiquée. Les permis de Parcs Canada servent aussi à récolter d'utiles renseignements et à suivre l'évolution des activités se déroulant sur ces lacs. Ces renseignements sont essentiels, car ils nous permettent de continuer à gérer et à protéger ces endroits précieux pour les générations futures.

## ■ LES COINS DE PÊCHE

La pêche sur glace est permise uniquement sur le lac Clear et sur le lac Audy.



## ■ LES HEURES DE PÊCHE

La pêche sur glace est permise à partir d'une heure avant le lever du jour jusqu'à deux heures après le coucher du soleil.



La saison de pêche sur glace se termine **le 31 mars**.

## ■ RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION DES VÉHICULES CIRCULANT SUR LA NEIGE

**Lac Clear** – Les motoneiges sont permises sur le lac **uniquement dans le cadre de la pêche sur glace**. Tous les autres moyens de transport motorisés sont interdits sur le lac. Les motoneiges peuvent entrer sur la surface gelée du lac à partir de l'Anse-aux-bateaux, de la plage Frith, de l'aire de pique-nique Spruces et de la pointe Est du lac.

**Lac Audy** – Les motoneiges **ne sont pas permises**.



## ■ RESTRICTIONS SUR LES LIGNES DE PÊCHE

Chaque pêcheur ne peut utiliser qu'**une seule ligne** à la fois. Ne laissez pas votre ligne sans surveillance. N'oubliez pas, une fois que vous avez atteint votre limite journalière de poisson, il est illégal de poursuivre la pêche pour le reste de la journée.



## ■ PÊCHEURS DE MOINS DE 16 ANS

Les pêcheurs de moins de 16 ans n'ont pas besoin d'un permis, mais ils doivent être accompagnés par une personne de 16 ans ou plus en possession d'un permis valide afin de pouvoir pêcher. Tout poisson attrapé par un moins de 16 ans doit être compté dans la limite quotidienne du titulaire de permis qui l'accompagne. Notez que les moins de 16 ans peuvent acheter leur propre permis afin de pouvoir attraper et garder autant de poissons que la limite le permet!

## ■ LES LIMITES

Limites quotidiennes de prises et de possession par espèce et prises combinées :



ESPÈCES	LIMITE DE PRISE
Brochets	3 (dont un seul de plus de 76 cm)
Dorés jaunes	2
Perchaudes	5
Corégones	5
	<b>5 prises combinées</b>

## ■ L'ÉQUIPEMENT

Assurez-vous que votre équipement de pêche soit propre et sec avant de l'amener sur la surface gelée du lac afin de ne pas risquer d'y introduire des espèces aquatiques envahissantes.



**Les articles de pêche en plomb de moins de 50 g et les hameçons à ardillons ne sont pas permis dans le parc.** N'oubliez pas, seuls les leurres à 1 ou 2 hameçons sont permis.



## ■ LES APPÂTS

**Il est interdit d'utiliser des sangsues, des ménés et des morceaux de poisson comme appâts.** L'utilisation de vers de terre et d'autres appâts naturels est permise.



Nous avons pour mission d'empêcher les espèces envahissantes de pénétrer dans les lacs placés sous notre protection. Introduire dans ces lacs des appâts provenant d'autres plans d'eau constitue un risque de contamination qu'il est tout à fait possible de prévenir. Faisons équipe afin de protéger nos lacs!

## ■ LES CABANES DE PÊCHE

**Lac Clear – Les cabanes de pêche sont permises sur le lac,** mais elles doivent être retirées quand la météo est telle que l'épaisseur de glace devient irrégulière. Les coordonnées du propriétaire DOIVENT être affichées à l'extérieur de chaque cabane.



**Lac Audy – Les cabanes de pêche sont permises sur le lac,** mais elles doivent être retirées à la fin de chaque journée de pêche.

## ■ L'ÉPAISSEUR DE GLACE



Illustration : © Société de sauvetage®. Utilisée avec permission.



**Les voitures et les camions ne sont pas permis sur la surface gelée des lacs du parc. Les véhicules circulant sur la neige sont permis uniquement sur le lac Clear.**



## ■ NOS VOISINS

La rive du lac Clear de la Première Nation Ojibway de Keeseekoowenin (entre le camp Wannakumbac et l'aire de pique-nique Aspen) est une **PROPRIÉTÉ PRIVÉE**. Il est interdit d'y passer.

## ■ PERMIS DE PÊCHE

Achetez votre permis de pêche du PNMR en personne :

- **au bureau d'administration du parc**  
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h  
204-848-7272
- **à la porte-d'entrée-Sud** (les fins de semaine en hiver)
- **au Elkhorn Resort (24/7)**  
204-848-2802
- **à Friends of RMNP**  
204-848-4037

## Urgences – 911

Signalez des infractions liées à la pêche au  
Service de répartition du parc 24/7 (non-urgence)  
1-877-852-3100

## ■ LES RESSOURCES

### AdventureSmart

[adventuresmart.ca/french/water/icesafety.htm](http://adventuresmart.ca/french/water/icesafety.htm)

### Site Internet du PNMR

[pc.gc.ca/fr/pn-np/mb/riding/activ/rec/activ1-fsh](http://pc.gc.ca/fr/pn-np/mb/riding/activ/rec/activ1-fsh)

### Sécurité des visiteurs du PNMR

[pc.gc.ca/fr/pn-np/mb/riding/securite-safety](http://pc.gc.ca/fr/pn-np/mb/riding/securite-safety)

**N'OUBLIEZ PAS : Un laissez-passer du parc valide est requis pour venir pêcher ici!**